



COMPTE-RENDU SEANCE DU 28 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 28 avril 2016.

Décide :
à l'unanimité des membres présents

Validation compte-rendu annuel d'activité 2015 - SODEVAM

D'approuver le compte-rendu annuel d'activités de la SODEVAM pour l'année 2015 concernant l'opération Lotissement Mont Cassin V.

Avance de trésorerie - SODEVAM

De procéder à une avance de trésorerie à la SODEVAM, d'un montant de 152 000 € à compter du mois de juillet 2016. Cette avance concerne les travaux de finition de la voirie du lotissement Mont Cassin V en 2016. En fonction de la cession définitive du dernier lot, la commune retrouvera un certain équilibre budgétaire.

Compromis de vente - Place de la République

De solliciter les services de Maître HARTENSTEIN, pour acter le compromis de vente au profit de Monsieur FROUMOUTH Gérard, Kinésithérapeute à Guénange.

La situation cadastrale est la parcelle 198 section 2 d'une contenance de 211 m².

La cession s'élèvera à 86 400 € selon l'estimation de France Domaine.

Acquisition d'un véhicule

D'autoriser le Maire à faire l'acquisition d'un véhicule 9 places RENAULT TRAFIC immatriculé DH-631-LT appartenant à l'association Maison de la Culture de Guénange au prix de 5 700 € nets.

Port par les personnels du service de Police Municipale Intercommunale d'un pistolet à impulsion électrique, arme non létale de catégorie B

D'accorder aux agents du poste de Police Municipale Intercommunale de GUENANGE - BERTRANGE - BOUSSE et RURANGE les THIONVILLE, le port d'un armement intermédiaire, type Pistolet à impulsion électrique TASER, et de ses munitions. de cette arme, afin d'apporter une meilleure sécurité aux agents, plus fréquemment exposés aux situations sensibles rencontrées sur les quatre communes de compétence, en raison d'une délinquance croissante, notamment aux niveaux des atteintes aux biens (cambriolages) et des trafics de stupéfiants ancrés sur la commune de GUENANGE.

Subventions associations

Article	Nom de l'Organisme	Objet	Montant	VOTE
6574	UDAF	subvention	900 €	unanimité
6574	VIE LIBRE	subvention 2016	100 €	unanimité
			1 000 €	

TOTAL GENERAL 1 000 €

Subventions scolaires

D'appliquer le dispositif suivant :

ECOLIS PRIMAIRES

IMPUTATION Ecoles Primaires	2014	2015	2016	Ste Scholastique		St Matthieu	
				229 élèves	157 élèves	16 élèves (CLIS)	9 classes
6067						2	classes (CLIS)
crédit total par élève (fourn., manuel, CD Rom)	22,35 €	22,35 €	22,35 €	5 118 €		3 509 €	
CLIS-St Matthieu	33,07 €	33,07 €	33,07 €			529 €	
				5 118 €		4 038 €	
6574							
Subvention p/classe + aide aux familles/élève	57,57€ + 10,55€/él	57,57€ + 10,55€/él	57,57€ + 10,55€/él	2 934 €		2 343 €	
subv. Affranchissement p/école	70,74 €	70,74 €	70,74 €	71 €		71 €	
Subv.de fonctionnement RASED	626,16 €	626,16 €	626,16 €	626 €			
Subvention matériel RASED	626,16 €	626,16 €	626,16 €	626 €			
				4 257 €		2 414 €	
				9 375 €		6 452 €	
TOTAL GENERAL							

ECOLIS PRIMAIRES	2016
Abonnement Internet + Téléphone / école	pris en charge par la mairie
Photocopies (ajout d'une photocopie/jour/élève pour les travaux administratifs)	Quota de 3 photocopies/j/élève à raison de 180j/an
Tarif/copie supplémentaire HT en euro	0,00888/copie

ECOLES MATERNELLES

IMPUTATION Ecoles Maternelles	2014	2015	2016	Clair matin		Capucines		Saint Matthieu	
				80 3	élèves classes	69 3	élèves classes	83 3	élèves classes
6067 par élève	20,38 €	20,38 €	20,38 €		1 630 €		1 406 €		1 692 €
					1 630 €		1 406 €		1 692 €
6574 Subvention p/classe	57,75 €	57,75 €	57,75 €		173 €		116 €		173 €
Subv.					71 €		71 €		71 €
Affranchissements par école	70,74 €	70,74 €	70,74 €						
6574 Subvention spécifique par classe	221,73 €	221,73 €	221,73 €		665 €		- €		665 €
TOTAL GENERAL					2 540 €		1 593 €		2 601 €

ECOLES MATERNELLES	2016
Abonnement Internet + Téléphone / école	pris en charge par la mairie
Photocopies(ajout d'une photocopie/jour/élève pour les travaux administratifs)	Quota de 3 photocopies/jour/élève à raison de 180j/an
Tarif/copie supplémentaire HT en euro	0,00888/copie

Participation aux frais de fonctionnement du syndicat intercommunal du collège Marie Curie de Fontoy

De verser 182,12 € au collège Marie Curie de Fontoy afin de prendre en charge les frais de fonctionnement pour les élèves des communes non syndiquées pour l'exercice 2016.

Il s'agit d'un élève guénangeois scolarisé en classe de Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

Fonds de Soutien à l'Investissement Local - Création d'un nouveau sol sportif évolutif couvert

De solliciter le Fonds de Soutien à l'Investissement Local. Cet équipement est utilisé quotidiennement par l'ensemble des élèves du collège René CASSIN et des associations sportives locales. Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

Dépenses	€ H.T.	Recettes	€ H.T.
Total travaux	61 887,56	Etat FSIL 50 %	30 943,78
		Autofinancement Ville de Guénange 50 %	30 943,78
TOTAL	61 887,56		61 887,56

Fonds de Soutien à l'Investissement Local – Réhabilitation Lycée Joseph CRESSOT

De solliciter le F.S.I.L. (Fonds de Soutien à l'Investissement Local) à hauteur de 60 %.

Ces bâtiments devront accueillir l'ensemble des élèves du groupe scolaire Saint Matthieu. Ce projet répondra à la demande du corps enseignant et au besoin du service périscolaire, notamment par la création d'une véritable cantine adaptée.

Concernant les travaux, l'aspect d'économie d'énergie sera valorisé notamment par une isolation accrue.

Le plan de financement prévisionnel des travaux s'élève à près de 2 500 000 € H.T.

Dépenses	€ H.T.	Recettes	€ H.T.
Estimation travaux par Maître d'œuvre	2 499 996,00	Etat FSIL 60 %	1 499 997,60
		Ville de Guénange 40 % Dont emprunt 600 000 € Autofinancement 399 998,40 €	999 998,40
TOTAL	2 499 996,00		2 499 996,00

Renouvellement tableau des effectifs

- d'adopter les propositions du maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

1. la création

FILIERE ADMINISTRATIVE :

- d'un emploi d'Attaché Principal, à temps complet, qui exerce les fonctions de Directeur Général des Services des communes de 2 000 à 10 000 habitants,

FILIERE MEDICO-SOCIALE :

- de deux emplois d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2ème classe à temps complet pour exercer leurs fonctions au groupe scolaire Clair Matin,

FILIERE CULTURELLE :

- d'un emploi d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe, à temps complet, pour exercer ses fonctions au sein de la bibliothèque municipale, FILIERE

ANIMATION :

- d'un emploi d'Adjoint d'Animation de 2ème classe, à temps complet, pour exercer ses fonctions au sein du service périscolaire et du centre social,

- d'un emploi d'Adjoint d'Animation de 2ème classe, à temps non complet, à raison de 27h30/35 pour exercer ses fonctions au sein du service périscolaire à l'école Saint-Matthieu,

2. de modifier :

EMPLOI FONCTIONNEL :

- la délibération du conseil municipal du 19 mai 2005 en ce sens :
poste de Directeur Général des Services des communes de 2 000 à 10 000 habitants.

Motion – Régime Local – Sécurité sociale

Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Réunis en Conseil Municipal, nous, élus de la ville de Guénange, souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à

une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1er janvier dans le reste de la France.

Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.

A 21 voix pour et 6 abstentions

Approbation du procès-verbal du 31 mars 2016

- D'approuver le procès-verbal
- De prendre acte des remarques de Monsieur LECRIVAIN Bernard et de les inscrire au procès-verbal du 28 avril 2016

Le Maire,
Jean-Pierre LA VAULLÉE